

**LA MÉDIATION**  
**COMMENT GÉRER**  
**UN CONFLIT**







# VOTRE CHOIX

## UN PROCÈS

## UNE MÉDIATION

imposé	volontaire
long	rapide
ruineux	économique
public	confidentiel
aléatoire	rassurant ou conforme
destructeur	aux intérêts des parties et constructif



# LA DÉFINITION DE LA MÉDIATION

**La médiation est un processus amiable, volontaire et confidentiel de résolution de différends.**



Voir le Code de Déontologie des médiateurs  
sur [www.cour-appel.justice.fr](http://www.cour-appel.justice.fr)





# LA MÉDIATION PEUT ÊTRE CONVENTIONNELLE OU JUDICIAIRE



## Conventionnelle

Quand le conflit est en gestature, avant la saisine du juge.



## Judiciaire

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, soit à l'initiative des parties soit sur proposition du juge.

(article 131.1 et suivants du code de procédure civile)

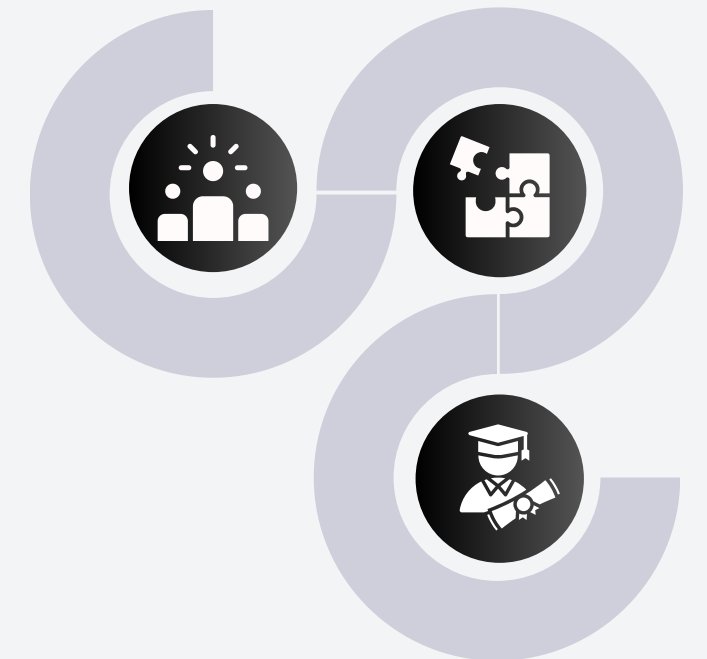


# LE MÉDIATEUR :

## UN TIERS DE CONFIANCE



**Neutre**  
**Impartial**  
**Indépendant**  
**Formé**  
**Consensuel**





# LE DÉROULEMENT

d'une médiation

Mediation

Un rendez-vous **individuel** pour se présenter, exposer les règles de la médiation, son organisation et son calendrier.



Une ou plusieurs réunions dites **plénières** réunissant les parties et le médiateur.







# PACIFIER LES CONFLITS

et mettre fin aux contentieux



## 70%



des médiations  
sont  
des succès

## 14h

la durée moyenne  
d'une médiation





# Willway Avocats



2 rue des Colonels Renard, 75017 PARIS



01.53.30.26.62



[www.willwayavocats.com](http://www.willwayavocats.com)

